



PARCOURS ÉDUCATIF DANS LES COLLÈGES

RESSOURCES DÉPARTEMENTALES

MODE D'EMPLOI DE CANDIDATURE

Le Département a élaboré une offre de ressources éducatives sous la forme d'un catalogue diffusé à l'ensemble des collèges par mail, par courrier et via l'ENT des établissements. Il sera également téléchargeable par tous sur le site du Département.

La diffusion à l'ensemble de vos équipes pédagogiques est préconisée. Une affiche est fournie pour être installée dans les espaces que vous jugerez les plus appropriés (salle des professeurs, CDI,...).

Chaque collège pourra effectuer des candidatures sur les animations qui l'intéressent via le formulaire transmis aux établissements dès la rentrée, ainsi que par la procédure dématérialisée dans les semaines qui suivront.

A noter que les formulaires devront être transmis au service concerné par l'animation choisie, dûment complétés et signés. Dans le cas d'une demande multiple, le Chef d'Établissement pourra être amené à hiérarchiser les différents vœux. Les candidatures sont transmissibles tout au long de l'année.

Le Département participera à la prise en charge des frais de transports des élèves, en fonction des modalités de l'animation. Pour cela il est nécessaire de remplir les cases prévues à cet effet et fournir des informations exactes sur le nombre de personnes concernées par le dispositif.

Direction Général Adjointe Ressources et Moyens
Direction des Collèges, de la Restauration et de l'Enseignement
☎ **05 62 67 41 56** (Véronique Larrieu)
✉: GUCOLLEGE@gers.fr
81, route de Pessan, BP 2056, 32022 Auch Cedex 9